

Annexe II

Définitions et descriptions

Notes explicatives:

1. Genre - Les définitions s'appliquent aux vêtements pour hommes (H), garçons (G), dames (D), fillettes (F), enfants (E) et bébés (B), sauf indication contraire. Les tailles des vêtements pour enfants et bébés varient de 0 à 6X.
2. Le transfert est permis de la catégorie des adultes à celle des enfants et bébés au taux de 3 à 5, sauf indication contraire.
3. Toutes les descriptions visent également les produits partiellement manufacturés, c'est-à-dire des pièces de tissu taillées sur mesure pour des vêtements qui ont subi d'autres transformations en plus d'être taillées et des pièces de tissu tricotées sur mesure pour des vêtements, qu'ils aient subi ou non d'autres transformations après avoir été tricotés.
4. Les vêtements d'un genre indéterminé, notamment les vêtements unisexes, doivent être comptés parmi les vêtements du genre masculin.

Descriptions des articles

Vêtements

1. Vêtements de dessus d'hiver (couramment désignés sous le nom d'esquimaux, costumes de motoneige, costumes de ski, pantalons de ski, combinaisons isolantes, vestons et vestes, y compris les anoraks, vestes pour le ski et autres vêtements semblables de type veston) qui sont munis d'une enveloppe extérieure en tissu à chaîne et trame principalement cousue à plat et qui sont doublés et conçus de façon à protéger la personne qui les porte contre le froid, etc., par exemple des doublures matelassées, des rembourrages d'édredon ou de fibres, etc., mais non des doublures d'acétate ou de viscose unie. Sont exclus tous les vêtements de dessus non doublés, les manteaux trois-quarts ou plus longs, c'est-à-dire à la hauteur du genou ou plus bas que le genou; vêtements connus sous le nom de coupe-vent, blousons ou autres vêtements semblables à un veston qui n'ont pas une isolation thermique; des pantalons de ski et des ensembles de ski de fond qui ne sont pas conformes à la description précédente (par exemple entièrement en tricot).